

# Le fait que

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Der Kreis : eine Monatsschrift = Le Cercle : revue mensuelle**

Band (Jahr): **14 (1946)**

Heft 12

PDF erstellt am: **09.03.2021**

Persistenter Link: <http://doi.org/10.5169/seals-569885>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Samedi, 21 décembre 1946, dès 20 heures :

## Fête de Noël

pour tous les abonnés qui nous feront le plaisir de venir! En vous annonçant à l'avance, vous nous permettez de résoudre la question de la place et au tenancier celle de la restauration; et puis: le Père Noël voudrait savoir combien de cadeaux il doit mettre sous l'arbre.

La fête proprement dite commencera à 23 heures précises, moment où les portes seront fermées. Les camarades zurichois se feront un honneur de donner à la soirée un air de fête.

De beaux objets et des dons ont déjà été déposés sur la table des cadeaux. Ils seront tous impartialement distribués par le sort entre les participants. **Nous prions aimablement ceux qui veulent encore nous envoyer quelque chose de le faire si possible avant la fête**, tous ces paquets devant être numérotés et munis d'un emballage de fête, cela nous éviterait un grand travail de dernière heure. Toutefois nous accepterons naturellement encore les cadeaux apportés le soir même, mais vous serez bien gentils, dans ce cas, de donner en même temps l'emballage pimpant qui convient.

Vous trouverez toutes les autres indications dans la „Petite Feuille“. Le fait que seule la carte bleue du 2ème semestre 1946 est valable, qu'aucun invité ne sera admis et que la réception de nouveaux membres reste suspendue jusqu'après la fête, vous est connu.

Nous nous réjouissons de pouvoir serrer beaucoup de mains!

\*

N.B. Les billets du dimanche seront de nouveaux valables dans toute la Suisse dès le 14 décembre.

---

## Le fait que

plus de cinquante abonnés n'ont donné aucune suite à nos rappels réitérés de paiement de leurs cotisations, nous nous voyons dans l'obligation d'exercer un contrôle plus serré dans nos réunions. Nous rendons MM. les abonnés expressément attentifs au fait qu'au soir de la fête nous ne pourrions accepter aucun paiement, car nous serons déjà surchargés de travail. Par contre, nous sommes prêts, contre présentation du talon du bulletin de versement, à remettre la carte de légitimation à des abonnés actuels. De nouvelles admissions ne seront plus possibles jusqu'après la fête, même contre présentation du talon du bulletin de versement. **A l'avenir, l'introduction d'intéressés ne sera tolérée qu'après avis préalable transmis par l'entremise de notre case postale.** Ces cartes d'invités seront remises à l'entrée contre un paiement de fr. 5.— qui sera déduit ensuite du montant de l'abonnement. Cette mesure est dans l'intérêt de tous ceux qui nous aident depuis des années en leur qualité de membres et qui peuvent revendiquer le droit de ne pas être exposés aux indiscretions de certains spectateurs. —